

L'hébergement des sans-domicile en 2012

Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales

Françoise Yaouancq, Alexandre Lebrère, Maryse Marpsat, Virginie Régnier (Insee)
Stéphane Legleye, Martine Quaglia (Ined)

Début 2012, 103 000 adultes ont utilisé au moins une fois les services d'hébergement ou de restauration dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus. Parmi ces personnes, 81 000 adultes étaient sans domicile ; ils étaient accompagnés de 30 000 enfants. Plus de la moitié de ces adultes étaient de nationalité étrangère. En incluant les 8 000 sans-domicile des communes rurales et des petites agglomérations et les 22 500 personnes en centres d'accueil pour demandeurs d'asile, 141 500 personnes étaient sans domicile en France métropolitaine début 2012, soit une progression de près de 50 % depuis 2001. Parmi les adultes francophones sans domicile dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus, près de la moitié étaient en hébergement collectif, un tiers dans un logement payé par une association, un sur dix à l'hôtel et un sur dix étaient sans abri.

Près de deux sans-domicile sur cinq sont des femmes. Elles bénéficient de conditions d'hébergement plus stables que les hommes. Ces derniers constituent la quasi-totalité de la population des sans-abri. Un quart des sans-domicile ont un emploi, près de la moitié sont au chômage et plus du quart sont inactifs.

L'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas (*sources*) s'est adressée aux personnes adultes ayant eu recours aux services (*encadrés 1 et 2*) implantés dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus, entre le 23 janvier 2012 et le 3 mars 2012.

Au cours d'une semaine de collecte, 103 000 adultes ont utilisé ces services.

Parmi eux, 81 000 sont sans domicile (80 % ; *définitions*) ; les autres bénéficiaires sont soit locataires ou propriétaires de leur logement (11 %), soit dans une autre situation sans logement personnel (9 %). Ces derniers peuvent alors être hébergés par un tiers (famille ou connaissance), occuper un squat, ou louer une chambre d'hôtel.

Le nombre de sans-domicile en 2012 n'est pas directement comparable à celui de l'enquête Sans-domicile de 2001. En effet, en 2012, le champ de l'enquête a été élargi, avec notamment la prise en compte des bénéficiaires de distributions de petits-déjeuners. Si l'on se limite aux mêmes types de services qu'en 2001, le nombre d'adultes sans domicile dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants a progressé de 44 % entre 2001 et 2012.

Parmi les 81 000 adultes sans domicile usagers de ces aides, 47 % sont de nationalité française, 18 % sont des étrangers non francophones (*sources*), 35 % sont des étrangers francophones. Un cinquième des sans-domicile étrangers sont nés en Europe (22 %). La part des étrangers parmi les sans-domicile est ainsi passée de 38 % en 2001 à 53 % en 2012. Elle est près de neuf fois plus élevée que dans la population de France métropolitaine. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile qui n'ont pas de place dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et s'orientent donc vers les services d'aide aux sans-domicile.

Les 81 000 adultes sans domicile usagers des services d'aide étaient accompagnés de 30 000 enfants. En incluant les 8 000 personnes sans domicile des communes rurales et des agglomérations de moins de 20 000 habitants et les 22 500 personnes dépendant du dispositif national d'accueil des étrangers (essentiellement les CADA), on estime qu'environ 141 500 personnes étaient sans domicile en France métropolitaine. L'augmentation depuis 2001 est de l'ordre de 50 %. La suite de l'étude porte uniquement sur les 66 300 adultes

INSEE
PREMIERE

francophones sans-domicile des agglomérations d'au moins 20 000 habitants.

Deux sans-domicile sur cinq sont des femmes

La plupart des sans-domicile sont hébergés dans un logement procuré par une association ou dans un hébergement collectif. Les autres vivent dans un hôtel payé par un organisme d'aide ou sont sans abri. Ces derniers ont ainsi passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation. Les sans-domicile sont des personnes plutôt jeunes : un quart ont entre 18 et 29 ans contre 19 % des adultes occupant un logement ordinaire (*définitions - tableau 1*).

Deux sans-domicile sur cinq sont des femmes. La proportion de femmes diminue lorsque l'âge augmente (48 % parmi les 18-29 ans, 31 % parmi les plus de 50 ans). Un sans-domicile sur cinq vit en couple et le quart des sans-domicile, qu'ils soient en couple ou non, sont accompagnés d'enfants. Les sans-domicile vivent toutefois en majorité seuls (65 %).

Les sans-abri ne souhaitent pas tous se rendre dans les centres d'hébergement

En janvier-février 2012, les sans-abri (*définitions*) représentaient 9 % des sans-domicile. Ces personnes ont ainsi passé la nuit précédant l'enquête, soit dans un lieu extérieur (rue, pont, jardin pour 21 % d'entre elles), soit dormi dans un endroit plus abrité (36 % dans une cave, un parking, un grenier, hall d'immeuble, usine désaffectée ...) ou dans une habitation de fortune (14 % dans une tente, une cabane, une grotte ...), dans un lieu public (17 % dans une gare, le métro, un centre commercial, un lieu de culte ...), dans une halte de nuit (8 % ; *définitions*), ou plus rarement dans une voiture ou un camion (4 %). La plupart (65 %) ont dormi seul. Un quart d'entre eux ont pu accéder nuit et jour à des toilettes près du lieu où ils dorment.

La moitié des sans-abri (48 %) n'ont pas souhaité se rendre dans un centre d'hébergement la veille de l'enquête ; les principales raisons invoquées sont le

manque d'hygiène (29 %) et l'insécurité (26 %). Les autres sans-abri ont été refusés par manque de place (14 %) ou n'ont pas pu s'y rendre pour d'autres raisons (arrivés trop tard, animaux domestiques interdits dans le centre...).

Les sans-abri sont 9 % à laisser des affaires dans une association, 17 % chez des amis, 32 % dans un lieu non prévu pour l'habitation, 7 % en dissimulent dans divers endroits ; 20 % les gardent avec eux et 15 % déclarent ne pas avoir d'affaires à entreposer.

La moitié des sans-domicile sont en hébergement collectif

La veille de l'enquête, près de la moitié des sans-domicile ont bénéficié d'un hébergement collectif (11 % d'un hébergement qu'il faut quitter le matin et 35 % d'un hébergement où l'on peut rester dans la journée). Plus du tiers de ces hébergés disposaient d'une chambre individuelle (39 %) ; ce taux atteint 49 % dans les centres où l'on peut rester pendant la journée. Peu sont hébergés dans de grands dortoirs de plus de dix personnes (6 %). Dans les centres où l'on peut rester pendant la journée, ils sont 23 % à y recevoir leur courrier ; cette proportion n'est que de 7 % dans les centres que l'on doit quitter le matin. 12 % des sans-domicile sont hébergés en hôtel. Plus de la moitié d'entre eux partagent une chambre avec des membres de leur famille. Dans la plupart de ces cas, ils sont au moins trois personnes de la même famille à partager cette chambre. Ils sont 9 % à cohabiter avec une personne autre que la famille ; 22 % occupent seuls leur chambre. Un quart des résidents en hôtels y reçoivent du courrier (27 %).

Encadré 1

Les organismes retenus dans le champ de l'enquête

Le champ retenu comprend les services proposés par des associations ou organismes :

- hébergement, que ce soit en insertion, stabilisation ou urgence, regroupé ou dispersé, en appartements, hôtels ou centre d'hébergement collectif, haltes de nuit ;
- distributions de repas (midi, soir ou petits-déjeuners), en intérieur ou en extérieur ;
- lieux mobilisés de façon exceptionnelle en cas de grand froid (gymnases, salles municipales).

Pour atteindre davantage de sans-abri, les services de petits-déjeuners, les lieux mobilisés de façon exceptionnelle en cas de grand froid et les haltes de nuit ont été intégrés dans le champ de l'enquête (les personnes hébergées dans des lieux mobilisés de façon exceptionnelle en cas de grand froid sont intégrées dans les sans-domicile).

Les hébergements du dispositif national d'accueil (centres pour demandeurs d'asile et centres provisoires d'hébergement) sont exclus du champ de l'enquête.

Encadré 2

Les limites de l'enquête

Plusieurs catégories de sans-domicile ne sont pas prises en compte dans l'enquête :

- ceux qui dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation (les sans-abri) et ne font appel à aucun service enquêté ;
- les sans-domicile présents dans les agglomérations dépourvues de services pris en compte dans le champ de l'enquête ;
- les sans-domicile vivant dans des agglomérations de moins de 20 000 habitants. Cependant, les services de 80 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants ont été recensés et ont fait l'objet d'une enquête spécifique, permettant d'extrapoler le dénombrement issu des résultats de l'enquête dans les grandes agglomérations à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- les sans-domicile non francophones qui ne parlent aucune des langues prévues dans le cadre du questionnaire destiné aux non-francophones. Ces derniers ont cependant été dénombrés.

Le tiers des sans-domicile sont hébergés dans des logements

Les sans-domicile hébergés dans un logement (33 % des sans-domicile) par une association ou un organisme d'aide peuvent occuper un logement destiné uniquement à leur famille (43 % sont dans ce cas). Ils disposent tous de l'eau chaude courante, presque tous ont des toilettes à l'intérieur du logement (95 %), une baignoire ou une douche (97 %). Dans la plupart des cas, ils disposent également d'une cuisine ou d'une

installation pour chauffer les plats. Ces conditions de logement sont bien meilleures que celles des occupants d'appartement sans droit ni titre, dont seulement 28 % ont accès à l'eau chaude courante et 47 % n'ont pas d'eau du tout.

Un hébergement plus stable pour les femmes

Les hébergements en hôtels ou en logements accueillent une plus forte proportion de femmes et de personnes, en couple ou non, accompagnées d'enfants. Les personnes seules sont plus nombreuses dans les hébergements collectifs que l'on doit quitter le matin, mais aussi parmi les sans-abri. Néanmoins, les femmes seules bénéficient de conditions d'hébergement plus stables : elles sont moins souvent sans abri que les hommes seuls et plus rarement hébergées dans des centres que l'on doit quitter dans la journée (6 % contre 20 %). Elles sont plus fréquemment hébergées en logement associatif (31 % contre 19 % des hommes seuls).

Les hôtels accueillent principalement des étrangers (73 % des résidents francophones) ; ces derniers sont également nombreux parmi les sans-abri (45 % des sans-abri). Les femmes étrangères sont souvent hébergées en hôtel (33 %, contre 7 % de femmes françaises), particulièrement quand elles ont des enfants ; elles sont moins souvent en logement associatif (33 %, contre 55 % des femmes françaises). Les hommes étrangers vivant seuls connaissent des conditions de logement encore plus précaires (sans-abri ou dans un centre qu'il faut quitter le matin) que les femmes étrangères seules.

De faibles ressources nécessitant le recours à d'autres aides

Un quart des sans-domicile avaient un travail régulier ou un « petit boulot » au moment de l'enquête contre 53 % en population générale ; 47 % étaient au chômage et 28 % inactifs. La possibilité de travailler varie selon la stabilité des conditions d'hébergement : 5 % des

personnes sans abri ou des sans-domicile hébergés dans un centre qu'il faut quitter le matin travaillent, contre 45 % de ceux qui sont hébergés dans un logement. Il n'y a pas de différences notables entre hommes et femmes.

Près d'un sans-domicile sur cinq qui travaille utilise d'autres types d'aides destinées aux personnes en difficulté, comme les bons et les colis alimentaires, les tickets restaurants et la distribution de vêtements. Plus généralement, 41 % des sans-domicile ont recours au moins à l'une de ces aides (tableau 2).

Près de trois sans-domicile sur cinq sont inscrits dans un service de domiciliation qui leur procure une adresse notamment pour leur courrier. Ce service est utilisé par trois quarts des sans-domicile qui fréquentent les centres que l'on doit quitter et par la moitié des sans-abri.

Au cours du mois écoulé, plus du tiers des sans-abri et des personnes logées dans un hôtel, et plus de la moitié (59 %) de celles qui étaient dans un hébergement collectif qu'ils devaient quitter le matin, ont appelé le 115 (« urgence sociale »).

1 Caractéristiques socio-démographiques des sans-domicile francophones

en %

| Situation de logement la veille de l'enquête | Répartition par tranche d'âge | | | Femmes | Étrangers francophones | En couple | Avec enfants (y. c. en couple) | Sans autre membre de sa famille |
|--|-------------------------------|-----------|----------------|-----------|------------------------|-----------|--------------------------------|---------------------------------|
| | 18-29 ans | 30-49 ans | 50 ans ou plus | | | | | |
| Sans domicile | 26 | 49 | 25 | 38 | 40 | 20 | 26 | 65 |
| <i>sans abri</i> | 27 | 49 | 24 | 5 | 45 | 8 | 4 | 88 |
| <i>en hébergement collectif que l'on doit quitter le matin</i> | 24 | 46 | 30 | 9 | 38 | 4 | 1 | 95 |
| <i>en hébergement collectif où l'on peut rester pendant la journée</i> | 26 | 43 | 31 | 36 | 36 | 7 | 13 | 82 |
| <i>en hôtel</i> | 29 | 62 | 9 | 63 | 73 | 43 | 64 | 30 |
| <i>en logement</i> | 26 | 49 | 25 | 52 | 32 | 36 | 42 | 42 |
| Population de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine* | 19 | 34 | 47 | 52 | 6 | 64 | 31 | 30 |

* Enquête Emploi Insee.

Lecture : parmi les sans-domicile, 26% sont âgés de 18 à 29 ans, 49 % de 30 à 49 ans et 25 % ont 50 ans ou plus. 5 % des sans-abri sont des femmes.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus des agglomérations de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distributions de repas 2012.

2 Situation de logement et utilisation de divers services d'aide des sans-domicile francophones le mois précédent

en %

| Situation de logement la veille de l'enquête | Ayant reçu au cours du mois précédent : | | | | Ayant fréquenté un accueil de jour au cours du mois | Ayant fait appel au 115 : urgence sociale | Inscrits dans un organisme de domiciliation |
|--|--|----------------------|---------------|---------------------------|---|---|---|
| | un bon alimentaire, un ticket restaurant | un colis alimentaire | des vêtements | au moins une de ces aides | | | |
| Sans domicile | 20 | 23 | 21 | 41 | 19 | 19 | 59 |
| <i>sans abri</i> | 13 | 20 | 28 | 34 | 45 | 36 | 50 |
| <i>en hébergement collectif que l'on doit quitter le matin</i> | 31 | 11 | 32 | 45 | 61 | 59 | 77 |
| <i>en hébergement collectif où l'on peut rester pendant la journée</i> | 20 | 17 | 22 | 38 | 11 | 12 | 65 |
| <i>en hôtel</i> | 22 | 46 | 26 | 60 | 11 | 35 | 66 |
| <i>en logement</i> | 16 | 28 | 14 | 38 | 10 | 2 | 48 |

Lecture : 20% des sans-domicile ont eu recours aux bons alimentaires ; 46 % des sans-domicile vivant à l'hôtel ont récupéré un colis alimentaire.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus des agglomérations de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distributions de repas 2012.

③ Temps moyen en mois passé par les sans-domicile francophones dans chaque situation en 2011

| Situation de logement la veille de l'enquête | Temps moyen en mois passé dans chaque situation en 2011 | | | | | | | |
|---|---|----------------|--------------------------|------------|-------------|---|------------------------|---------------------------|
| | Situation de logement | | | | | | | |
| | Sans domicile | dont sans abri | en hébergement collectif | en hôtel | en logement | Autre situation sans logement personnel | dont logé par un tiers | Locataire ou propriétaire |
| Sans domicile | 8,3 | 1,2 | 3,3 | 1,2 | 2,6 | 2,1 | 1,4 | 1,6 |
| sans abri | 7,3 | 6,7 | 0,5 | 0,1 | 0,1 | 2,3 | 1,5 | 2,4 |
| en hébergement collectif que l'on doit quitter le matin | 6,2 | 1,5 | 4,4 | 0,1 | 0,2 | 3,5 | 2,1 | 2,3 |
| en hébergement collectif où l'on peut rester pendant la journée | 8,3 | 0,9 | 6,8 | 0,3 | 0,4 | 2,4 | 1,7 | 1,3 |
| en hôtel | 9,2 | 0,4 | 0,4 | 8,1 | 0,3 | 1,9 | 1,2 | 0,9 |
| en logement | 8,9 | 0,3 | 1,2 | 0,3 | 7,1 | 1,4 | 0,9 | 1,7 |

Lecture : les personnes sans domicile la veille de l'enquête ont été sans-domicile pendant 8,3 mois en moyenne en 2011.

Les personnes sans abri la veille de l'enquête ont vécu 2,4 mois en moyenne dans un logement dont ils étaient locataires ou propriétaires en 2011.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus des agglomérations de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distributions de repas 2012.

Deux sans-domicile sur cinq déclarent n'avoir jamais eu de logement personnel

Les sans-domicile déclarent avoir été huit mois et demi en moyenne sans-domicile durant l'année 2011, un mois et demi en moyenne dans un logement dont ils étaient propriétaires ou locataires et pendant deux mois hébergés par un tiers ou en squat (tableau 3).

Ils sont nombreux à déclarer n'avoir jamais eu de logement à eux (39 %) : certains ont été placés dans leur jeunesse, et d'autres peuvent considérer que le logement de leur famille ou celui de leur conjoint n'était pas le leur. Parmi ceux qui déclarent avoir eu un logement, les principales raisons évoquées concernant le départ de celui-ci sont la séparation d'avec le conjoint et l'impossibilité de payer le loyer ou les charges.

Sources

L'enquête auprès des utilisateurs des services d'hébergement et de distributions de repas, dite enquête Sans-domicile, réalisée en 2012 par l'Insee et

l'Ined, reconduit celle réalisée en 2001 avec des adaptations pour tenir compte des évolutions du dispositif d'aide. Sur les 8 700 francophones interrogés, 4 500 ont répondu en face à face et 4 200 ont renseigné un questionnaire auto-administré, dans un échantillon de 1 300 services d'aide. Comme en 2001, les pondérations tiennent compte notamment des différences individuelles dans la fréquentation des services. La méthode estimant le nombre d'enfants sans domicile n'est pas comparable à celle réalisée en 2001 ; à méthodologie constante, ce nombre a progressé d'environ 40 % dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants.

En raison du nombre croissant de non-francophones parmi les usagers des services, les associations ont demandé de les prendre en compte. Le champ de l'enquête a été élargi par rapport à celui de 2001 en introduisant un questionnaire auto-administré en 14 langues : 1 500 non-francophones (personnes ne maîtrisant pas suffisamment le français pour répondre à un entretien d'une heure) ont répondu. L'exploitation de ces questionnaires est encore en cours, ce qui explique que la présente publication est centrée sur la situation des sans-domicile francophones.

Définitions

Une personne est dite **sans domicile** si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation

(on parle alors de **sans-abri**), y compris les **haltes de nuit** qui leur offrent un abri (chaleur, café, etc.) mais qui ne sont pas équipées pour y dormir, ou dans un service d'hébergement (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid).

Certaines personnes peuvent ne pas avoir de logement personnel sans pour autant être sans domicile au sens ci-dessus : celles qui ont passé la nuit précédant l'enquête dans un foyer, à l'hôpital, en prison, dans un squat, hébergées par un particulier.

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Bibliographie

- « Sans-domicile », *Économie et statistique* n° 391-392, octobre 2006.
- C. Brousse, B. de la Rochère, « Hébergement et distribution de repas chauds - Qui sont les sans-domicile usagers de ces services », *Insee Première* n° 824, janvier 2002.
- C. Brousse, B. de la Rochère, « Hébergement et distribution de repas chauds - Le cas des sans-domicile », *Insee Première* n° 823, janvier 2002.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2013

Abonnement annuel : 84 € (France) 106 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :
L. Bellin, J.-B. Champion,
A. Houlou-Garcia, C. Pfister

Maquette : P. Nguyen

Impression : Jouve

Code Sage IP131455

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2013

